

LAUDATIO:
GUY DE VEL

ROBERT ANDERSEN*

Chers organisateurs,

Chers collègues et amis,

Mesdames et Messieurs en vos divers titres et qualités,

SOYEZ persuadés que je suis très honoré par l'honneur qui m'est fait de prononcer, à l'occasion du 35^e anniversaire du Groupe européen de droit public (GEDP), l'éloge de notre collègue monsieur Guy De Vel, directeur général honoraire des affaires juridiques (DG I) du Conseil de l'Europe.

Si j'ai été choisi, c'est sans doute parce que j'ai le privilège d'être avec lui l'un des plus anciens membres du Groupe et, en plus, de posséder la même nationalité belge et d'être son contemporain. L'hommage qui lui est rendu est aussi l'occasion de souligner les liens indissolubles qui unissent le Groupe européen de droit public au Conseil de l'Europe où il a fait toute sa carrière et aux valeurs que celle-ci entend promouvoir et qui se traduisent dans la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) dont la Cour européenne des droits de l'Homme est le gardien et dans les nombreuses conventions ouvertes à l'adhésion des États membres et même d'États tiers. La Grèce qui nous accueille, est, en cette année 2024 qui nous voit réunis sur son sol, devenue il y a quelque 75 ans, et plus précisément le

* Premier Président émérite du Conseil d'État de Belgique et Professeur émérite de la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain

9 août 1949, le onzième pays membre de cette organisation, fondée à Londres à peine trois mois plus tôt, le 5 mai 1949 par les dix membres fondateurs dont la Belgique. Le moment d'honorer le haut fonctionnaire du Conseil de l'Europe est d'autant plus propice que l'État de droit, *the Rule of Law*, et toutes les autres valeurs que le Conseil de l'Europe promeut sont présentement gravement menacées partout dans le monde, valeurs dont le nominé n'a cessé de se faire l'ardent défenseur. Dans son introduction du rapport 2024, intitulé 'Nos droits, notre avenir', la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe madame Marija Pejčinović Burić met en exergue la déclaration de Reykjavik adoptée lors du 4^e sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, au titre évocateur "Unis autour de nos valeurs". Dans cette déclaration, les chefs d'État et de gouvernement condamnent fermement l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie et dans ce contexte, réaffirment solennellement, à l'approche du 75^e anniversaire de l'organisation, leur attachement indéfectible à la Convention européenne des droits de l'homme et à la Cour européenne des droits de l'homme en tant que garants ultimes des droits de l'homme sur le continent, européen aux côtés des systèmes démocratiques et judiciaires nationaux, et rappellent l'obligation qui en résulte au premier chef de garantir à toute personne relevant de leur juridiction les droits et libertés définis dans la Convention conformément au principe de subsidiarité, ainsi que l'obligation inconditionnelle de se conformer aux arrêts définitifs de la Cour européenne des droits de l'homme dans tout litige auquel les États membres sont parties. L'accent est également mis sur la nécessité de renforcer le dialogue avec les États observateurs et des organisations internationales telles que l'ONU et l'OSCE et de tout mettre en œuvre pour favoriser l'adhésion de l'UE à la CEDH.

Dans son rapport précité, la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe évoque également les principes de Reykjavik pour la démocratie et les mesures envisagées en vue de promouvoir l'indépendance, l'impartialité et l'efficacité du système judiciaire au travers de l'action du Comité européen de coopération juridique (CDCJ), du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) et de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), de lutter contre la

corruption, le blanchiment d'argent et la criminalité organisée et de favoriser et garantir la liberté d'expression.

Ces préoccupations sont partagées par le GEDP et font, en grande partie, l'objet de la présente conférence "Une Europe qui change dans un monde qui change".

Ces mêmes préoccupations n'ont cessé d'être celles de monsieur Guy De Vel dont l'essentiel de la carrière s'est, de 1972 à 2006, soit pendant près de 35 ans, déroulée au service du Conseil de l'Europe et a culminé dans sa promotion en 1999 comme directeur général des affaires juridiques (DG I). L'expérience et l'expertise accumulées dans ses diverses fonctions au Conseil de l'Europe, ainsi que son multilinguisme – il maîtrise le français, l'anglais et le néerlandais et a une bonne connaissance de l'allemand ainsi que des notions d'italien – expliquent les nombreuses sollicitations dont il a fait l'objet par après de la part d'universités, de sociétés savantes ou d'organisations internationales en tant qu'expert, conférencier, membre de jury ou encore afin d'y exercer diverses fonctions de direction ou de conseil. C'est ainsi que depuis 2008 il est membre du conseil de direction de la European Public Law Organization (EPLO) et membre du conseil scientifique du Groupe européen de droit public (GEDP) et depuis 2013, membre du '*Leading international Faculty network in the fields of European law and governance*' créé à l'initiative d'EPLO. C'est dire si la contribution du nominé au GEDP et à ses satellites est importante et appréciée et combien mérité est l'hommage qui lui est rendu aujourd'hui.

Monsieur Guy De Vel peut, en sus de son expérience pratique acquise dans l'exercice de ses différentes fonctions en tant que fonctionnaire, se prévaloir d'une abondante production scientifique dont il serait fastidieux de faire ici l'inventaire exhaustif. Ses articles s'articulent autour d'un certain nombre de thèmes qui coïncident avec les divers domaines d'activité de la DG I et couvrent des sujets toujours actuels, qu'il s'agisse du respect de la vie privée et de la protection des données, de la lutte contre la corruption, le blanchiment, le terrorisme et la cybercriminalité et, d'une manière plus générale, de la contribution du Conseil de l'Europe au droit pénal international, du rôle du Conseil de l'Europe en matière de bioéthique ou encore du rôle des institutions européennes dans le processus de réconciliation.

Intimement convaincu de la portée universelle des Droits de l'Homme inscrits dans la CEDH, le nominé n'a cessé de prôner la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne afin qu'ensemble ils contribuent au développement juridique du continent européen et d'appeler de ses vœux une ratification rapide de la CEDH par l'UE. Dans le même esprit de promotion des droits de l'homme, il s'est fait l'avocat d'une collaboration entre le Conseil de l'Europe et les Nations Unies et s'est montré partisan de conventions visant à approfondir, étendre ou améliorer l'efficacité des droits de l'homme, qui soient ouvertes à l'adhésion non seulement des États membres du Conseil de l'Europe mais également des États observateurs ou tiers ainsi qu'à d'autres organisations, et singulièrement l'UE.

Je pense au terme de cette brève *laudatio* vous avoir convaincu des grands mérites de notre collègue déjà reconnus par l'octroi de plusieurs distinctions honorifiques et vous convie à l'applaudir chaleureusement.